

Bulletin d'histoire politique

Le mot de la fin ou Comment les propos de Jacques Parizeau ont affecté le Québec post-référendaire ?

François-Xavier Delorme



Volume 14, numéro 1, automne 2005

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1055099ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1055099ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Delorme, F.-X. (2005). Le mot de la fin ou Comment les propos de Jacques Parizeau ont affecté le Québec post-référendaire ? *Bulletin d'histoire politique*, 14(1), 199–209. <https://doi.org/10.7202/1055099ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2005

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Le mot de la fin ou Comment les propos de Jacques Parizeau ont affecté le Québec post-référendaire ?

FRANÇOIS-XAVIER DELORME
Candidat à la maîtrise en histoire
UQAM

Contrairement au mot de la fin lancé par René Lévesque le 20 mai 1980, qui invitait sereinement « À la prochaine fois », celui de Jacques Parizeau le soir du 30 octobre 1995 était d'une toute autre nature. La fameuse « déclaration Parizeau », celle qui met en cause « l'argent » et le « vote ethnique » dans la défaite souverainiste, a soulevé une controverse qui ne cesse d'alimenter autant l'actualité médiatique que les réflexions sur la citoyenneté et la nation québécoise. Plus qu'un simple fait divers, les propos de l'ex-chef d'État ont forcé la société québécoise à s'interroger sur ce qu'elle est ou sur ce qu'elle n'est pas. Il s'en est suivi de nombreuses conséquences politiques ; au premier chef, le Parti québécois a révisé substantiellement la section « immigration » de son programme officiel. L'affaire Michaud, de décembre 2000, constitue une manifestation radicale du désir d'exorciser les vieux démons du 30 octobre 1995. Par ailleurs, la victoire de Jean Charest aux élections provinciales de 2003 serait en partie due à la récupération inattendue qu'il a faite des propos de M. Parizeau lors du débat des chefs. Bref, on s'en doute, cette déclaration a eu des répercussions majeures et tangibles dans le Québec post-référendaire.

Pour comprendre toute l'étendue du problème, il serait pertinent, en premier lieu, de jeter un coup d'œil aux réactions immédiates des éditoriaux des journaux montréalais. Deuxièmement, nous rappellerons les grandes lignes du débat d'idées ayant eu cours à la fin de la décennie 1990. Enfin, nous constaterons comment ce débat d'idées et les propos de M. Parizeau ont affecté la vie politique du Québec des dernières années.

LES PROPOS EN QUESTION

Avant toute chose, il serait bon de se remémorer les propos en question, ceux qui ont tant marqué l'opinion publique : « Si vous voulez, là, on va arrêter de parler

des francophones du Québec, voulez-vous? On va parler de nous. À 60 pour cent, on a voté pour. [...] C'est vrai qu'on a été battu au fond par quoi, par l'argent, pis des votes ethniques, essentiellement ». Cette phrase soulève deux problèmes évidents. Le premier étant que Jacques Parizeau conçoit le projet souverainiste comme l'enjeu des seuls francophones du Québec, favorables à 60 % pour le OUI. Le « On va parler de nous » pose la question fondamentale à savoir qui est ce « nous »? Et les « autres », sont-ils vraiment Québécois? Pour être un « vrai » Québécois, faut-il avoir une origine francophone catholique? Deuxièmement, l'accusation concernant le « vote ethnique » constitue certainement l'affirmation la plus virulente. Faire porter l'échec du référendum sur une partie de la société québécoise n'ayant pas la même souche culturelle que la majorité a été perçu comme une atteinte à son intégrité. En d'autres termes, c'est comme si le vote « ethnique » n'avait pas la même valeur que celui des « vrais » Québécois.

LA RÉACTION JOURNALISTIQUE

Concrètement, quelles étaient les réactions enregistrées dans les différents quotidiens montréalais au lendemain du 30 octobre 1995? À n'en pas douter, elles donnent la mesure de l'onde de choc. Pour ce faire, nous retiendrons les éditoriaux et les chroniques des trois principaux journaux montréalais, soit *La Presse*, *The Gazette* et *Le Devoir*. *Le Journal de Montréal* ne figure pas dans l'analyse puisque ce quotidien n'a pas de politique éditoriale à proprement parler.

LA PRESSE

Pour ce qui est de *La Presse*, l'opinion des différents éditorialistes et chroniqueurs varie en gravité. Alain Dubuc, le mardi 31 octobre, parle essentiellement d'une faute de jugement : « La réaction colérique du chef du camp du OUI, le Premier ministre Jacques Parizeau, constitue un véritable dérapage. Sa dénonciation simpliste des forces de l'argent et du vote ethnique, son appel à la revanche, salissent la victoire morale des forces souverainistes et n'annoncent rien de bon pour l'avenir »¹. Quant à Pierre Gravel, dans un article du 1^{er} novembre, son observation porte aussi sur une erreur surtout stratégique : « Jacques Parizeau aurait pu lui aussi sortir sain et sauf voire plus fort de cette incontestable victoire morale s'il ne s'était lui-même tiré dans le pied avec ses propos délirants sur le vote ethnique »². Mentionnons d'ailleurs la juste prédiction du journaliste : « Malheureusement pour lui, il y a fort à parier que cette bévue restera longtemps dans les annales ».

Pour ce qui est de Claude Masson, toujours en date du 1^{er} novembre, son opinion s'avère beaucoup plus austère : « M. Parizeau aurait-il pu demeurer en poste après sa monumentale gaffe de lundi soir sur le vote ethnique? Propos xénophobes qui avaient été réfléchis et non spontanés puisque répétés à deux reprises et pour lesquels il ne s'est pas vraiment excusé même hier. [...] Par ses propos racistes, le Premier ministre du Québec et président du Parti québécois a gêné la population du Québec »³. Avec le même degré de sévérité, André Pratte, qui avait voté OUI au

référendum, en remet : « La souveraineté du Québec est peut-être souhaitable. Mais pas tant que de dangereux personnages de ce genre dirigent le mouvement. Quelle image le Canada et le monde, qui nous observaient lundi et dont nous espérons, en cas de OUI, respect et reconnaissance, garderont-ils du nationalisme québécois ? Celle d'un raciste rageur et revanchard »⁴.

THE GAZETTE

Lorsqu'on examine les éditoriaux de *The Gazette*, on constate que le ton s'appareille beaucoup à celui des deux derniers éditorialistes de *La Presse*. Dans la parution du 31 octobre, on peut lire : « Mr Parizeau appalling comments last night about ethnics and money should be repudiate by all Quebecors. They are undemocratic views, of a most vile and racist nature, that many sovereignists do not share. For the premier of Quebec to spread such hatred is disgusting »⁵. Dans un éditorial du 1^{er} novembre, Joan Fraser persiste sur le même ton : « In Mr. Parizeau vocabulary, however, it was apparently all right to be racist, to pinpoint ethnic groups as the "them" who deprived "us" of a country »⁶.

LE DEVOIR

Pour ce qui est du journal *Le Devoir*, Lise Bissonnette et Josée Legault ont abordé le sujet avec un ton plus posé et une analyse plus délicate. À priori, il serait possible d'expliquer leur réaction moins tranchante par leur parti pris souverainiste au sein d'un journal de même allégeance. Par contre, comme nous l'avons vu, la réaction très forte contre Jacques Parizeau s'est fait entendre même de la part de souverainistes, comme André Pratte (aujourd'hui fédéraliste). En fait, le recul de quelques jours quant à la parution de leurs articles peut en expliquer l'analyse moins émotive, déjà tournée vers une perspective plus large, contrairement aux éditorialistes de *La Presse* et *The Gazette* qui ont réagi dès le lendemain de l'événement. Sur le fond, par contre, Lise Bissonnette joint sa voix aux détracteurs de la déclaration de Jacques Parizeau dans un article du 3 novembre : « Ce faisant, les deux hommes (Jacques Parizeau et Lucien Bouchard) [...] ne sont plus les démocrates impeccables qu'ils prétendaient être à la face du monde. [...] Le refus de reconnaître à égalité les quelques milliers de suffrages qui ont assuré la victoire du NON consacrerait cette théorie de l'exclusion »⁷. Notons aussi une prédiction qui, nous le verrons, reste jusqu'à ce jour confirmée : « Si les partisans de la souveraineté veulent vraiment se remettre du coup que leur propre chef leur a porté, et dont l'écho se fera sentir pendant des années au sein des communautés culturelles du Québec, ils ne peuvent se contenter de simples protestations d'amitié et d'ouverture »⁸.

Cinq jours plus tard, le 8 novembre, Lise Bissonnette entreprend déjà une réflexion sur la définition de la nation québécoise. Du moins, elle en identifie les contours : « La divergence entre les deux grands courants nationalistes, au sein du mouvement souverainiste, est désormais éclatante. [...] M. Parizeau se situait ainsi dans la lignée du nationalisme laurentien de stricte obédience, ce vieux fond

canadien-français résistant mais aussi revanchard, qui n'a rien d'un nationalisme "territorial" quoi qu'en dise le programme du PQ »⁹. Un peu avec le même esprit, Josée Legault, dans la même parution du 8 novembre, s'applique à nuancer les fortes réactions des jours précédents : « le PLQ, le PQ, le BQ, l'ADQ et le PC ont tenté de s'inscrire dans la mouvance civique. Leur nationalisme serait-il néanmoins xénophobe ? La réponse est non. Parmi ces partis, aucun n'aura autant débattu de cette question que le PQ. Au fil des ans, il a pris de nombreux engagements envers les non-francophones »¹⁰.

Du même souffle, Josée Legault met en lumière les obstacles à l'intégration des néo-québécois, ouvrant déjà des pistes de réflexion sur le problème fondamental de la citoyenneté québécoise :

L'usage abusif des termes « communautés culturelles » et « allophones » décourage l'émergence d'une citoyenneté civique. Cela dit, cet usage n'est pas xénophobe. [...] Notre usage des mots forme une barrière considérable à l'établissement d'une citoyenneté définie par l'appartenance à une communauté politique plutôt qu'à une ethnie, [...] il prive la nation québécoise d'une force qui ne peut lui venir que d'un sens plus prononcé de la citoyenneté civique¹¹.

Bref, contrairement aux éditoriaux cinglants de *La Presse* et *The Gazette*, ces derniers mots annoncent tout le débat qui aura lieu dans le rang des intellectuels souverainistes versés sur la redéfinition de la nation. À une définition axée principalement sur des critères ethnolinguistiques, s'opposera une définition à plus forte consistance civique. Nous allons le voir, surtout vers la fin des années 1990 et le début du présent millénaire, de nombreux penseurs de réputation tenteront de redonner au nationalisme ses lettres de noblesse.

LE DÉBAT D'IDÉES

Il serait faux d'affirmer que la déclaration de Jacques Parizeau constitue la cause du débat sur la définition de la nation, pour la simple raison que de multiples penseurs s'étaient déjà penchés sur la question bien avant le référendum de 1995. Il suffit d'évoquer le terme « Québécois » pour se rappeler que dès le début de la Révolution tranquille, la nation canadienne-française entreprenait de se redéfinir. Aussi, à l'élection du Parti québécois de 1976, et jusqu'au référendum de 1980, le problème de l'appartenance à la nation s'était posé à l'égard des Québécois de souche étrangère. Le livre *Qui est Québécois ?*, publié en 1979 chez Fides, réunit les textes de quelques penseurs d'origine étrangère qui tentaient de répondre à la question posée par le titre même¹². En fait, la déclaration de Jacques Parizeau doit être considérée comme l'occasion de mettre à jour le concept de « nation québécoise », dont le visage réel avait changé au cours des années 1980 et 1990. En ce sens, la forte polémique déclenché le soir du 30 octobre 1995 a mis en lumière toute l'urgence d'un tel débat.

FERNAND DUMONT

Fondamentalement, c'est autour de la conception de Fernand Dumont que s'articulera l'échange et la confrontation d'idées. Ce dernier avait formulé une conception de la nation à laquelle la plupart des acteurs politiques des dernières décennies adhéraient (le programme du Parti québécois en fait foi). Dans les grandes lignes, Fernand Dumont proposait une « culture de convergence », incarnée par la majorité francophone de souche et à laquelle les néo-québécois se greffaient pour en épouser les contours et les projets. Il était donc question de l'intégration d'apports étrangers à l'aide de référents culturels, institutionnels, linguistiques et politiques appartenant à la majorité. Aussi, cet auteur accordait une grande importance à la mémoire et à l'héritage historique dans la formulation de l'identité. Dans un court essai visant à résumer le débat sur la refondation de la nation québécoise, paru dans *L'annuaire du Québec 2003*, Simon Langlois met en lumière le problème que pose la conception dumontienne de la nation : « Le partage obligé et officialisé de références culturelles communes proposé par le groupement majoritaire d'accueil et qui est implicite dans la notion de culture de convergence pose problème à la sensibilité contemporaine, davantage ouverte à la diversité. Les immigrants en particulier tiennent à conserver en tout ou en partie des éléments de leur culture d'origine [...] »¹³.

Dans un ouvrage de synthèse, intitulé également *Qui est Québécois ?*, celui-ci paru en 2001 chez VLB éditeur, Geneviève Mathieu met directement la déclaration de M. Parizeau en relation avec la conception de Fernand Dumont : « Lorsque Parizeau déclara « on a été battus », il avait derrière la tête une définition du “nous Québécois” bien précise. [...] Pour lui, comme pour Dumont, la nation québécoise est constituée des Canadiens français et de ceux et celles qui se sont assimilés à elle »¹⁴. C'est donc en contraste avec cette idée que les détracteurs de Fernand Dumont vont se positionner.

GÉRARD BOUCHARD

Parmi les nombreux penseurs qui ont alimenté la discussion, tels que Michel Seymour¹⁵ et Claude Bariteau¹⁶, Gérard Bouchard incarne probablement le principal protagoniste. Selon ce dernier, il faut remodeler les fondements symboliques, reconstruire les mythes fondateurs et la mémoire collective à l'image du pluralisme qui compose la société québécoise. De la même façon que l'historiographie a réhabilité le rôle des Amérindiens dans le passé national, les communautés culturelles doivent aussi trouver leur place. Bref, il est question d'instituer de nouveaux référents culturels partagés par tous les Québécois.

Pour ce faire, Gérard Bouchard identifie la langue française comme véritable ciment capable de donner corps à sa conception de la nation : « Il (l'espace québécois) est circonscrit par la langue française, à titre de matrice ou de commun dénominateur, soit comme langue maternelle, soit comme langue d'usage, soit comme langue seconde. Sur le plan culturel, ce cadre désigne le lieu premier de la francophonie québécoise, à laquelle chacun peut participer et appartenir à raison de sa maîtrise de

la langue »¹⁷. En résumé, un glissement se fait entre la conception de Fernand Dumont et celle de Gérard Bouchard : de l'ethnicité vers le droit ; de la francophonie de vieille ascendance, vers la nouvelle francophonie, définie d'abord par référence à la langue ; de la culture canadienne-française à la culture québécoise, comme culture nationale, et d'un nationalisme strictement culturel à un véritable projet de développement collectif. Toujours selon Gérard Bouchard, ce nouveau modèle comporte certains avantages faisant implicitement référence au problème de la déclaration de Jacques Parizeau : « Il (le modèle) est de nature à concilier trois exigences : le respect de la diversité, le maintien d'une cohésion collective, la lutte contre la discrimination »¹⁸.

QUELQUES OBSERVATIONS

D'ailleurs, il n'est pas étonnant de voir que dans la plupart des ouvrages consacrés au sujet, la déclaration de Jacques Parizeau revient presque systématiquement. Ainsi, dans *L'Annuaire du Québec*, ouvrage visant à résumer l'actualité québécoise sur une base annuelle, entre 1997 et 2003, chaque parution comporte un article consacré au débat. Dans chacun de ses articles, mis à part celui de 1997, s'y retrouve la question de « l'argent » et du « vote ethnique ». La somme des ouvrages ayant abordé le sujet vers la fin des années 1990 et le début des années 2000 reste impressionnante. De nombreuses revues et journaux, tels que le *Bulletin d'histoire politique*, *Argument*, *Le Devoir*, *L'Action nationale*, *Les Cahiers québécois de la démographie*, *Actes de la recherche en sciences sociales* et bien d'autres se sont fait lieu de débat. Il est intéressant de noter que la revue *les Cahiers du 27 juin*, fondée en février 2003, mentionne le « choc référendaire de 1995 et les déclarations de Jacques Parizeau »¹⁹ comme un référent identitaire important de la génération de ses fondateurs (nés au début des années 1970).

Toujours est-il que ce débat a eu une influence notoire sur la joute politique québécoise. Nous allons le voir, les réflexions nées de ce brassage d'idées ont remodelé le programme du Parti québécois. Quant à la déclaration de Jacques Parizeau, elle a donné lieu à des événements politiques marquants, tels que l'affaire Michaud et le débat des chefs de l'élection provinciale de 2003.

LES RÉPERCUSSIONS POLITIQUES LE PROGRAMME DU PARTI QUÉBÉCOIS

Un constat se fait lorsqu'on se penche sur l'évolution du programme du Parti québécois dans les années 1990 : la section destinée à l'immigration et aux communautés culturelles a fait place à un chapitre sur la citoyenneté. Cette modification n'est pas fortuite. En fait, le programme de 1991 reprend essentiellement la conception que Fernand Dumont a élaborée. Nous l'avons vu, ce dernier parlait beaucoup d'une culture de convergence à laquelle se greffaient ou s'assimilaient des cultures étrangères à qui on proposait le projet national. Dans le chapitre sur l'immigration du programme du Parti québécois de 1991, on peut lire : « Les communautés culturelles doivent avoir l'occasion de participer activement à ce projet et notre culture

québécoise risquerait la stérilité si elle refusait de s'enrichir de leur apport diversifié »²⁰. Cette dernière citation démontre bien qu'il est question d'un apport, donc d'un ajout que l'on fait à la culture dominante. Plus loin, on mentionne l'immigration essentiellement de façon accessoire, pour contrer les effets néfastes de la dénatalité, tout en déplorant l'adoption de la langue anglaise par les nouveaux venus : « [...] Un fort pourcentage des allophones continue d'adopter la langue anglaise comme langue d'usage. [...] Afin de maintenir un poids démographique suffisant, il faut à la fois redresser le taux de natalité et favoriser l'immigration. Par ailleurs, l'immigration doit contribuer au renforcement culturel et à la consolidation du caractère français du Québec [...] »²¹.

Dans la version du programme de 2001, le ton change considérablement. Il n'est plus seulement question d'énoncer la vision du Parti québécois sur la stricte immigration, même si une partie du chapitre y est consacrée, mais plutôt de reconnaître d'emblée le caractère pluraliste inhérent de la société québécoise : « Le gouvernement du Québec se donne pour tâche d'intégrer les diverses collectivités et les individus qui les composent dans un projet collectif basé sur la fierté, la démocratie, l'égalité des droits, le français comme langue commune, le soutien à la participation et la reconnaissance du pluralisme »²². Ces termes rappellent étonnamment les paramètres soulevés par Gérard Bouchard dans sa conception de la nation. Aussi, dans ce chapitre, deux sections entières sont consacrées aux nations autochtones et à la communauté anglophone, pour qui cette dernière il n'y avait peu ou pas de mention dans l'édition de 1991. Plus loin dans le programme, on pose un nouveau défi absent du programme de 1991 : « Le défi du peuple québécois et donc de l'État québécois est de créer des conditions qui permettront à tous ses citoyennes et citoyens de développer un sentiment d'appartenance à la citoyenneté québécoise. La clé, c'est le concept d'égalité qui se trouve dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. [...] La diversité de la société québécoise doit être valorisée dans toutes ses formes »²³. Encore là, le pluralisme devient une caractéristique véritable de la nation québécoise et l'identification à la Charte des droits et libertés du Québec démontre la volonté d'inclure la dimension civique dans le sentiment d'appartenance.

L'ÉLECTION PARTIELLE DANS LAURIER-DORION À L'AUTOMNE 2004

L'attention que porte le Parti québécois aux communautés culturelles n'est pas nouvelle. En fait, la modification du dernier programme ne fait que reformuler en des termes plus actuels le souci de se rapprocher des Québécois d'origines étrangères. Plus récemment, en octobre 2004, le P. Q. a remporté l'élection partielle dans la circonscription multi-ethnique de Laurier-Dorion. Ce gain a été immédiatement interprété comme une percée significative auprès d'électeurs habituellement favorables au Parti libéral du Québec. Dans un article du 16 et 17 octobre 2004, publié par *Le Devoir*, Kathleen Lévesque rappelle l'importance que porte cet enjeu pour les militants péquistes : « Des 17 propositions soumises aujourd'hui et demain aux militants réunis à Sherbrooke (au conseil national), sept révèlent une certaine préoccupation en ce qui concerne les liens entre le parti et les immigrants. Il ne faut pas pour autant y voir un quelconque virage mais plutôt un enthousiasme renouvelé

grâce aux récents événements, soutiennent d'une même voix plusieurs péquistes ». Plus loin dans le même article, l'auteur rappelle le spectre des propos de Jacques Parizeau : « La seule ombre au tableau est la déclaration de Jacques Parizeau, qui avait associé la défaite référendaire à l'argent et au vote ethnique »²⁴. On sent à travers l'enthousiasme de cette victoire une volonté de faire oublier l'héritage empoisonné de l'ancien premier ministre.

L'AFFAIRE MICHAUD

Un autre événement nous rappelle toute la sensibilité liée à la question « ethnique » : l'affaire Michaud. Rappelons les faits. Le 14 décembre 2000, l'Assemblée nationale adopte à l'unanimité une motion de blâme à l'endroit d'Yves Michaud, militant souverainiste de longue date, l'accusant d'avoir proféré des « propos inacceptables à l'égard des communautés ethniques et en particulier à l'égard de la communauté juive ». La motion a été proposée sans débat par un député libéral, Lawrence Bergman, avec l'appui indéfectible de son chef, Jean Charest, et un député péquiste, André Boulerice. Ce geste a aussitôt fait les choux gras de l'actualité, et à l'heure qu'il est, l'affaire n'est toujours pas réglée pour l'intimé qui poursuit devant les tribunaux l'Assemblée nationale pour avoir outrepassé ses compétences constitutionnelles. Pour ce qui est des propos d'Yves Michaud, ils consistent essentiellement à relativiser sur un ton ironique les souffrances du peuple juif : « Les Arméniens n'ont pas souffert, les Palestiniens n'ont pas souffert [...] C'est toujours vous autres le peuple juif. Vous êtes le seul peuple au monde qui avez souffert dans l'histoire de l'humanité ». Également, Yves Michaud a accusé le mouvement juif B'nai Brith d'incarner la « phalange extrémiste du sionisme mondial »²⁵. C'était suffisant pour mettre le feu aux poudres.

En lisant les discours de Jean Charest et de Lucien Bouchard au lendemain de l'événement, il est possible d'affirmer que les deux politiciens poursuivaient chacun un but précis en endossant la motion de blâme. Pour le premier, à l'époque chef de l'opposition, le problème est typiquement péquiste et ne concerne que le parti en question : « Ce soir-là, dit-il, le premier ministre Jacques Parizeau avait blâmé le vote ethnique et l'argent pour le résultat du référendum et, depuis ce temps, ils n'ont pas été capables de faire le bilan du référendum sans montrer du doigt certains groupes de citoyens québécois »²⁶. Nous le verrons plus loin, Jean Charest perçoit à ce moment l'utilité stratégique de la déclaration de Jacques Parizeau et s'en servira dans le futur pour déstabiliser ses adversaires péquistes.

De son côté, Lucien Bouchard explique, dans les jours suivants, la motivation qui l'a poussé à adopter la motion : « Il est question, pour le Parti québécois et pour les membres du Parti québécois, qui sont des démocrates et qui sont tous des héritiers de René Lévesque, de décider s'il y a place, au sein du Parti québécois et dans le discours public, à des accusations d'intolérance à l'endroit des communautés culturelles qui votent contre la souveraineté [...] ». Lucien Bouchard de continuer : « Ça, ce n'est pas pour moi, et je suis convaincu que ce n'est pas non plus pour le Parti québécois, et ce n'est pas non plus pour le Parti québécois que de stigmatiser le vote des communautés ethniques quand elles ne votent pas pour la souveraineté ».

Dans ce même discours, Lucien Bouchard fait allusion aux propos de Jacques Parizeau : « [...] quand on tient des propos comme ceux-là, et même des propos moins graves. . . Il y a même un premier ministre qui a dû en subir des conséquences très importantes »²⁷.

De toute évidence, Lucien Bouchard avait comme objectif personnel de blanchir définitivement les accusations de xénophobie et de nationalisme ethnocentrique dont son parti était taxé depuis le référendum de 1995. Ce blâme, adopté à toute vapeur, sans débat et sans véritable connaissance des propos incriminés, constitue en fait une occasion éclatante de rompre définitivement avec le courant national controversé qu'incarneraient Fernand Dumont, Jacques Parizeau et Yves Michaud.

LE DÉBAT DES CHEFS DU 31 MARS 2003

Plus récemment, lors du débat des chefs des élections provinciales du printemps 2003, les démons délivrés par Jacques Parizeau sont revenus hanter le P. Q. Jean Charest, conscient du potentiel stratégique de cette déclaration, a réussi à déstabiliser son opposant péquiste, Bernard Landry, en affirmant que le même jour, Jacques Parizeau avait réitéré son accusation à l'endroit du « vote ethnique » : « Êtes-vous en train de nous dire que vous êtes d'accord avec cette déclaration regrettable du soir du référendum et qu'il a répété aujourd'hui même ? Il est en train de nous diviser à nouveau ». Selon l'auteur de l'article, Robert Dutrisac, cette stratégie a porté fruit : « Nettement le plus à l'aise et le plus bagarreur des trois, Jean Charest est parvenu à déstabiliser Bernard Landry en faisant référence à Jacques Parizeau qui aurait répété, hier, que la défaite référendaire de 1995 était dû à l'argent et au vote ethnique »²⁸.

Pour la journaliste Isabelle Paré, l'effet de la victoire de Jean Charest au débat des chefs, remportée surtout grâce à son touché contre Bernard Landry, a eu un effet évident dans les sondages : « Cette radiographie (des intentions de vote) avait toutefois été prise en bonne partie avant le débat des chefs, lequel s'est traduit quelques jours plus tard par une spectaculaire envolée des libéraux dans les sondages »²⁹. La suite de l'histoire est connue. Le 14 avril 2003, le Parti libéral du Québec était élu majoritairement à l'Assemblée nationale. Il serait audacieux de prétendre que cette victoire serait due précisément à la récupération inattendue des propos de Jacques Parizeau. Par ailleurs, ce débat du 31 mars constitue sans doute le pivot de la campagne électorale.

CONCLUSION

En somme, à la lumière de ce rappel des faits, il n'est pas exagéré d'affirmer que la déclaration de Jacques Parizeau le soir du 30 octobre 1995 a eu des conséquences évidentes pour le Québec post-référendaire. D'abord, dès le lendemain du référendum en question, il était possible de mesurer l'onde de choc par le degré de sévérité des éditoriaux de *La Presse* et *The Gazette*. Comme nous l'avons vu, ceux du *Devoir* se démarquaient par un certain recul quant au soir fatidique, proposant déjà des pistes de réflexion pour une éventuelle introspection souverainiste dont l'urgence se

faisait sentir. Ceci dit, tous les éditoriaux ont dénoncé unanimement la nature des propos.

Une fois l'amertume passée, plusieurs intellectuels, tels que Gérard Bouchard, Michel Seymour, Michel Venne et bien d'autres se consacreront à redonner une conception de la nation mieux adaptée à la réalité québécoise du ^{xx}^e siècle. En fait, la déclaration de Jacques Parizeau a mis en évidence la désuétude idéologique qui affectait certaines franges souverainistes. Souvent cités en contrepoint du débat, les propos du Premier ministre offraient donc une matière brute à remodeler et à redéfinir. Les réflexions émanant du débat ne pas sont restées dans les limbes. Comme Geneviève Mathieu le mentionne dans son ouvrage cité plus haut, ces idées avaient également une fonction pratique : « Il (le concept pratique) se présente comme un outil dont se servent les acteurs politiques pour convaincre leurs interlocuteurs de la validité de leurs idées politiques. [...] Bref, il est destiné à l'action politique »³⁰.

Concrètement, c'est le programme du P. Q. qui illustre le mieux la pertinence du débat. Puisque c'est ce parti qui est principalement visé par les accusations de xénophobie et d'ethnocentrisme, il se devait de prouver à la face de la société québécoise qu'il se dissociait entièrement des propos de son ancien chef. Pour ce faire, le P. Q. a remodelé son chapitre sur l'immigration pour en faire un sur la citoyenneté. Dès lors, les idées de « pluralisme », de « sentiment d'appartenance » et de « projet collectif » remplaçaient les qualificatifs « allophones » et autres termes désignant « l'immigrant ». À la même époque, l'affaire Michaud éclatait et donnait une autre occasion au P. Q. de rompre avec les militants trop farouches envers le « vote ethnique ». Puis, le règne du P. Q. s'est terminé en avril 2003, avec en toile de fond un rappel amer des propos de Jacques Parizeau, utilisés à dessein par Jean Charest afin de déstabiliser son adversaire lors du débat des chefs.

Ce chapitre de notre histoire récente soulève néanmoins une autre question, soit celle de la rectitude politique. Personne ne peut dire que Jacques Parizeau a menti ce soir là. De un, les faits démontrent clairement que le gouvernement fédéral a dépensé beaucoup plus d'argent dans sa campagne que les partis provinciaux. Deuxièmement, personne ne peut contredire le fait que les Québécois de souche anglophone ou étrangère votent presque à l'unanimité pour le NON. En fait, la question est de savoir qu'est-ce qu'un chef d'État, qui représente en principe tous les citoyens de sa nation, peut-il se permettre de dire, et comment peut-il le dire dans la société québécoise contemporaine. Il semble que l'Assemblée nationale, en décochant un anathème à l'endroit du citoyen Yves Michaud, s'est donné le droit de traiter la question. Or est-ce le mandat de l'Assemblée nationale que de baliser la rectitude politique ? Comme le mentionne Michel Venne dans un éditorial du 16 décembre 2000, « si les parlementaires commencent à jouer à ce jeu, ils n'ont pas fini d'adopter des résolutions »³¹.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Alain Dubuc, « Une victoire sans joie », *La Presse*, 31 octobre 1995.
2. Pierre Gravel, « L'hécatombe », *La Presse*, 31 octobre 1995.

3. Claude Masson, « Une nouvelle façon de gouverner... pour un an », *La Presse*, 1^{er} novembre 1995.
4. André Pratte, « Les Québécois l'ont peut-être échappé belle », *La Presse*, 1^{er} novembre 1995.
5. « Editorial », *The Gazette*, 31 octobre 1995.
6. Joan Fraser, « Editorial », *The Gazette*, 1^{er} novembre 1995.
7. Lise Bissonnette, « La tricherie de M. Chrétien n'autorise pas ses adversaires à l'imiter », *Le Devoir*, 3 novembre 1995.
8. *Ibid.*
9. Lise Bissonnette, « La limite d'un miracle. Le Parti québécois doit clarifier ses orientations », *Le Devoir*, 8 novembre 1995.
10. Josée Legault, « Ethnique un jour, ethnique toujours? », *Le Devoir*, 8 novembre 1995.
11. *Ibid.*
12. Robert Vachon et Jacques Langlais (dir.), *Qui est Québécois?*, Montréal, Fides, 1979.
13. Pour un résumé du débat, voir Simon Langlois, « Refondation de la nation au Québec », *L'annuaire du Québec 2003*, Montréal, Fides, 2002.
14. Geneviève Mathieu, *Qui est Québécois? Synthèse du débat sur la redéfinition de la nation*, Montréal, VLB éditeur, 2001, p. 125-126.
15. Michel Seymour, *La nation en question*, Montréal, l'Hexagone, 1999.
16. Claude Bariteau, *Québec, 18 septembre 2001 : le monde pour horizon*, Montréal, Québec Amérique, 1998.
17. Gérard Bouchard, *La nation québécoise au futur et au passé*, Montréal, VLB éditeur, 1999, p. 62. Voir aussi Michel Venne (dir.), *Penser la nation québécoise*, Montréal, Québec Amérique, 2000.
18. Bouchard, *ibid.*, p. 62.
19. « Éditorial », *Les Cahiers du 27 juin*, vol. I, n° 1, février 2003, p.5.
20. *Programme du Parti québécois, Édition 1991*, Montréal, VLB éditeur, 1991, p.167.
21. *Ibid.*, p. 167-168.
22. *Programme du Parti Québécois*, édition 2001, document internet www.pq.org, p. 11.
23. *Ibid.*, p. 12.
24. Kathleen Lévesque, « Comment séduire les immigrants? », *Le Devoir*, 16 et 17 octobre 2004.
25. Propos recueillis par Robert Dutrisac dans « L'assemblée nationale blâme Yves Michaud », *Le Devoir*, 15 décembre 2000.
26. Norman Delisle, « Charest croit Bouchard responsable de l'affaire Michaud », *Le Devoir*, vendredi 22 décembre 2000.
27. Lucien Bouchard, « Extraits de la conférence de presse du 20 décembre 2000 », *Le Devoir*, 21 décembre 2000.
28. Robert Dutrisac, « Charest marque des points », *Le Devoir*, 1^{er} avril 2003.
29. Isabelle Paré, « Malavoy donne des sœurs froides aux libéraux », *Le Devoir*, 15 avril 2003.
30. Geneviève Mathieu, *op. cit.*, p. 121.
31. Michel Venne, « L'affaire Michaud », *Le Devoir*, 16 décembre 2000.